

Paris, le 11 septembre 2013

Vivendi :

- **Le Conseil de surveillance met à l'étude un projet de scission**
- **Vincent Bolloré est nommé Vice-président du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de surveillance de Vivendi, après avoir annoncé deux opérations de cession majeures en juillet, a décidé à l'unanimité de mettre à l'étude une scission du groupe en deux sociétés distinctes :

- D'une part, un nouveau Groupe de médias international basé en France, avec des positions très fortes dans la musique (où il est le leader mondial incontesté), dans l'internet et les services associés au Brésil, dans le cinéma en Europe, ainsi que dans la télévision payante en France, en Afrique, au Vietnam et en Pologne. A l'heure où la multiplication des plateformes et la mondialisation de la distribution entraînent une forte demande de contenus, le Groupe a vocation à se développer dans les médias sur la base d'un ensemble d'activités d'ores et déjà en croissance.
- D'autre part, SFR. La Société acquerrait une plus grande liberté stratégique et de partenariat. Elle bénéficierait pleinement de l'amélioration de ses performances grâce à la transformation en profondeur de son mode de gestion, ainsi que de la revalorisation du secteur permise par l'explosion des usages autour de l'internet à très haut débit, fixe ou mobile, et des objets connectés.

La décision définitive de cette scission pourrait être prise en début d'année prochaine et soumise à l'Assemblée générale 2014.

Le projet de scission devrait créer une valeur importante pour les actionnaires en leur donnant l'opportunité d'être investis dans deux véhicules bien différenciés évalués selon les normes propres à leur métier.

En vue de préparer cette nouvelle organisation, Jean-René Fourtou, Président du Conseil de surveillance, a proposé la nomination comme Vice-Président du Conseil à Vincent Bolloré, qui lui a rendu hommage et l'a assuré de son soutien total.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam; sa filiale StudioCanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique; il s'est récemment renforcé et diversifié avec l'acquisition d'EMI Recorded Music.

Dans les télécommunications, Vivendi contrôle GVT, le premier opérateur alternatif brésilien, et SFR, le premier opérateur alternatif en France.

Vivendi a par ailleurs annoncé la cession prochaine de Maroc Telecom et de la majorité de sa participation dans Activision Blizzard, le leader mondial des jeux vidéo.

www.vivendi.com

Avertissement Important

Déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux projections en termes d'impact de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et d'autres autorités de régulation ainsi que toutes les autres autorisations qui pourraient être requises dans le cadre de certaines opérations et les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.